

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article474>

Carrefour : Woulo bravo pou travayè ki lité & gannyé !

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 28 octobre 2005

Mis à jour le : dimanche 27 juillet 2008

UGTG.org

Il a fallu 87 jours de lutte pour faire plier le trio infernal HAYOT- MEDEF- PREFET. Les 3 dernières années 2002-2003-2004, les Négociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.) à l'Hypermarché Carrefour de Baie-Mahault se sont soldées par des procès-verbaux de désaccords qui ont été profitable à la Direction elle a pu imposer sa position en accordant une augmentation de salaire indexée sur le coût de la vie de la France, soit 1 à 2,6 %.

Pour l'année 2005, c'était sans compter avec la détermination des salariés qui avaient ras-le-bol des augmentations au rabais qui n'ont rien de comparable avec les gigantesques bénéfices réalisés à Carrefour, grâce à leur force de travail ;

Le 22 juin 2005, ces NAO sont rompues ; à cette date, la Direction de Carrefour était ferme sur sa position habituelle : 2,6% d'augmentation et rien d'autre. C'est ainsi que 288 salariés sur 300 se sont mis en grève le 23 juin 2005, organisés autour d'une Intersyndicale sans faille - UD-FO et U.E.C.-U.G.T.G.. les grévistes demandaient :

- 5,51% d'augmentation de leur salaire brut ;
- la valorisation de la prime de transport de 9 à 11 Euros ;
- des tickets restaurant à 6,50 Euros - 50% à la charge de l'employeur
- une participation de 11 Euros sur la prime de prévoyance ;
- le remboursement des retenues pour le Lundi de Pentecôte.

À la fin du mois de Juillet 2005, la Direction de Carrefour accepte les 5,51 % d'augmentation des salaires mais pose la condition d'aucune autre augmentation et cela pas avant le 31 décembre 2006.

La détermination des grévistes a payé puisque la Direction de Carrefour accepte, dans le courant du mois d'août 2005, le principe de la mise en place des tickets restaurant ; la direction a proposé le nombre de 15 tickets par mois à 2,50 Euros pour lesquels elle participerait à 1,25 Euros par ticket restaurant et cela qu'à compter du 1er juillet 2006.

Le Directeur du Groupe HAYOT, Monsieur DE REYNAL, a été incapable d'expliquer la raison financière pour laquelle il fixait la valeur du ticket restaurant à 2,50 Euros ; il lui a été démontré et prouvé par l'Intersyndicale que l'entreprise Carrefour a réalisé en 2004 un bénéfice, après impôts, de 2.800.000. Euros qui a été distribué aux actionnaires, en début 2005, et que la différence entre la demande des salariés ne représentait que 111.000 Euros pour l'année. Il resterait la coquette somme de 2.700.000 Euros de dividende pour les actionnaires.

La réponse de Mr DE REYNAL a été que les 1,25 Euros qu'il donnait sur le ticket restaurant n'était pas pour acheter un repas chaud normal pour des personnes normales" MAIS POUR lé biten ki ka travay pou'w. c'est pour que les salariés puissent acheter dans un snack de Carrefour un SANDI WCH JAMBON-BEURRE, comme repas à midi. C'est un mépris inacceptable, c'est une insulte à la dignité des femmes et des hommes qui travaillent pour le Groupe HAYOT. Les grévistes ont doublé leur détermination et ont refusé l'aumône du chèque déjeuner à 2,50 Euros.

Pour tenter de démoraliser les Travailleurs en lutte, le Béké Bernard HAYOT a assigné 50 grévistes et a demandé une condamnation de 50.000 Euros par jour et par personne pour entrave à la circulation. Au contraire, ce sont des grévistes encore plus déterminés, encouragés par les gérants des boutiques de la Galerie Marchande et le Peuple de Guadeloupe, qui ont poursuivi les négociations, malgré la condamnation des 50 grévistes à 5000 Euros par jour, avec la complicité du Président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre.

Malgré la complicité du Préfet, qui a mis à la disposition du Groupe HAYOT 120 gendarmes armés, nuit et jour, pour veiller sur la richesse de Bernard HAYOT, **les grévistes ont obtenu le Jeudi 15 Septembre 2005, à 22 heures, la signature de 2 protocoles d'accord :**

- **L'un actant la victoire des grévistes, à savoir :**
 - Une augmentation de 5,51 % de salaire au lieu de 2,6 % de la direction ;
 - Une augmentation de 9 à 11 Euros de la prime de transport au lieu de 5 Euros de la direction ;
 - Une participation de 11 Euros sur la prime de Prévoyance au lieu du ahak de la Direction.
- **L'autre protocole actait l'engagement du Groupe HAYOT d'annuler toutes les condamnations des 50 camarades grévistes et le remboursement des sommes saisies sur le compte bancaire des 4 délégués.**

Avec dignité, les grévistes ont refusé les tickets restaurant à 2,50 Euros et n'ont pas réclamé le paiement des jours de grève.

Quand on connaît la puissance du Groupe Bernard HAYOT, quand on sait la politique de recrutement du Groupe HAYOT qui n'emploie pas de cadre guadeloupéen, quand on connaît le renfort dont a bénéficié le Groupe HAYOT, du Préfet, de la justice, du Medef, quand on connaît la lâcheté des politiciens guadeloupéens, la victoire des Travailleurs de Carrefour Baie-Mahault c'est :

- La victoire de la dignité
- La victoire de l'espoir pour nos jeunes.

C'est surtout la victoire de l'Unité, de la Solidarité de tous les Travailleurs face au racisme, à la discrimination, aux békés, aux négriers du MEDEF, au Préfet colonialiste.

Konba déyè poko angajé, fô HAYOT respekté travayè Gwadeloup

JOU NOU KÉ MÉTÉ A JOUNOU POKO VWÈ JOU

P-A-P, LE 28/10/05
SECTION UEC-UGTG